

République Française
COMMUNE DE HASKIRCHEN
Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Saverne

LISTE DES EXTRAITS DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 9 juillet 2024

Conseillers élus : 15 Conseillers en fonction : 15 Conseillers présents : 10

Convocation et affichage : 1^{er} juillet 2024

Réception contrôle de légalité le : 15/07/2024

Publication le : 16/07/2024

Sous la Présidence de Monsieur Benoît BOYON, Maire

Etaient présents : Jean-Paul KIRCHER 1^{er} Adjoint, Bertrand NEHLIG 2^{ème} Adjoint, Nathalie WALTER, Michel WEIDMANN, Lionel SEENE, Benoît LIEB, Nadia DUDT, Svenja BENDER et Betty MULLER.

Excusés :

Mme Florence PETIT donne procuration à Nathalie WALTER

Mme Mireille FRANTZ donne procuration à Jean-Paul KIRCHER

M. Guillaume BACHER donne procuration à Lionel SEENE

M. Jean-Louis SCHWENDIMANN donne procuration à Michel WEIDMANN

Non excusé : M. Anthony LANG

Le secrétaire de séance est : M. Bertrand NEHLIG

31-Etudes – missions maison inter-associative et décision modificative budgétaire

31a- 2024/1-1.1 Etudes et missions maison inter-associative

Après consultation des différentes sociétés pour des études et missions dans le cadre de la création d'une maison inter-associative, le Conseil Municipal valide les devis suivants et autorise le Maire à signer les contrats. Il est également autorisé à signer l'étude géothermique.

	SOCIETE	MONTANT HT	MONTANT TTC	Objet
contrat SPS	DEKRA	3920	4704	Coordination en matière de sécurité et de la protection de la santé en phase de conception et réalisation du chantier
Contrat contrôle technique	DEKRA	890	1068	Assistance rédaction notice de sécurité et accessibilité
Mission contrôle technique	DEKRA	5170	6204	vérification technique solidité
Contrat ingénieur conseil	TDS	7500	9000	Etudes techniques ASS-CHAUF SANITAIRES VENTILATION
Etude lot gros œuvre	LM Ingénierie	3800	4560	Lot gros œuvre
Etude prestation electricité	EVALIT	3600	4320	Electricité -courant faible
Etude thermique * RE 2020	BEM CONCEPT	2200	2640	conformité RE 2020
Etude géotechnique	AO en cours	3500	4200	
TOTAL		30580	36696	

31b- 2024/ 7-7.1 Décision modificative budgétaire

Suite à la validation des études relatives à la maison inter-associative, le Conseil Municipal valide les modifications budgétaires suivantes :

Dépenses d'investissement budget principal

Compte 21318 chap 21: - 25 000 euros

Compte 2031 chap 20 : + 25 000 euros

32-2024/1-1.1 Etudes et projet photovoltaïque

En référence à la réunion du 6 mai 2024, lors de laquelle le Maire a soumis à l'assemblée le projet de pose de panneaux photovoltaïques sur le toit de la salle polyvalente, ce dernier présente les devis relatifs à l'étude.

Ce projet permettrait une production d'électricité par le biais de panneaux photovoltaïques qui aurait pour but éventuellement la vente et l'autoconsommation d'électricité et s'inscrit ainsi à soutenir la production d'énergie renouvelable par substitution aux énergies fossiles.

Pour ce faire, il est nécessaire au préalable de réaliser des études techniques et structurelles, mais également la réalisation de modélisation et plans esquisse de la salle polyvalente.

Le Maire informe que des subventions pourraient être attribuées pour ces études par la Région Grand-est. Après analyse des propositions des différents cabinets, sont retenus par le Conseil Municipal :

- La société EVALIT de Steinbourg pour l'étude technique et mission de faisabilité pour un montant de 2600 HT soit 3120 euros TTC
- La société LM Ingénierie de Haguenau pour l'étude diagnostique structurelle pour un montant de 2500 euros HT soit 3000 euros TTC
- La société CHM de Dossenheim s/Zinsel pour la modélisation de la salle et réalisation de plans esquisse du projet pour un montant de 3300 euros HT soit 3960 euros TTC

Le plan de financement pour la réalisation des études est le suivant :

DEPENSES		RECETTES		
DESIGNATION	MONTANT HT	FINANCEURS	MONTANT HT	%
Etude diagnostique structurelle	2500	GRAND EST	1750	70
Mission de faisabilité	2600			
Modélisation et plans	3300			
Reste à charge de la commune			6650	
TOTAL	8400		8400	

Le Conseil Municipal valide les devis pour un montant TTC de 10 080 euros, et autorise le Maire à solliciter des subventions pour le financement de cette opération.

33-2024/8-8.8 Rapport annuel eau et assainissement

Le Maire soumet au Conseil municipal les rapports 2023 du SDEA et de la Sarre Bas-Rhinoise sur la qualité et le prix du service public d'eau potable et d'assainissement. Les rapports ont été validés à l'unanimité.

34-2024/3-3.3 Annulation délibération du 6 mai 2024 logement apt 1 zone de loisirs

En référence à la délibération du 6 mai 2024 concernant la location du logement N°1, le Maire informe les conseillers que suite au retrait de Mme Reeb Stéphanie, le logement est à ce jour vacant.

Le Conseil Municipal maintient le prix de 600 euros et l'avance mensuelle sur charge à 50 euros, et autorise le Maire à signer le bail avec un nouvel locataire. Le Conseil sera informé de l'attribution du logement.

35-2024 Subventions (sortie école Fleckenstein et façades)

35a -2024/7-7.5 Subvention façade

En référence à la délibération N°52 du 20 août 2020 concernant les modalités de versement des subventions pour la rénovation de l'habitat, le Conseil Municipal, décide d'accorder une subvention :

- pour la mise en peinture de l'immeuble situé 22 rue de Fénétrange et appartenant à Monsieur GERBER Jean-Georges pour un montant de 500 euros (125 m² à 5 euros avec plafonnement à 500 euros).

Cette dépense sera imputée du compte 65748 et déduite de la ligne « subventions habitat ».

35b- 2024/7-7.5 Subvention Ecole Sarre et Rose sortie de fin d'année

Le Maire propose au Conseil Municipal une participation de 3 euros par enfant issu de la commune de Harskirchen. Les membres du Conseil sont favorables pour y inclure les enfants domiciliés hors RPI et chargent le Maire à trouver un accord pour la répartition du coût avec les Maires concernés.

Ce point figurera à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

36-2024/8-8.4 Travaux forêt

Monsieur Jean-Paul KIRCHER présente au Conseil Municipal le programme d'actions proposé par l'ONF pour les travaux en forêt communale pour l'année 2024. Les travaux sont validés pour un montant maximum de 20 000 euros H.T., sont exclus les travaux de maintenance, d'infrastructure et l'opération de maintien de la propreté des forêts qui seront effectués par la Commune. Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le devis.

37-2024 Personnel (création de poste rédacteur principal 1^{ère} classe et ATSEM)

37a-2024/4-4.1 Création d'un emploi de rédacteur principal de 1^{ère} classe

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- la création d'un emploi permanent de rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2024, pour les fonctions de secrétaire de mairie.

37b-2024/4-4.2 Création d'un emploi d'agent spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- la création d'un emploi permanent d'agent spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles à temps non complet à raison de 25,93/35^{ème} à compter du 26 octobre 2024 pour les fonctions d'aide maternelle à l'école de Harskirchen.

Cet emploi permanent peut également être pourvu par un agent contractuel lorsqu'il ne peut l'être par un fonctionnaire, sur le fondement de l'article L332-8-6 du Code Général de la Fonction Publique.

Dans ce cas la rémunération se fera sur la base du 5^{ème} échelon du grade mentionné ci-dessus (voir si indices à préciser).

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le contrat de travail ainsi que toutes les pièces relatives à cette embauche

38-2024/2-2.3 Compte rendu du Maire des décisions prises en vertu des délégations données

Décision prise par Monsieur le Maire dans le cadre des délégations consenties par le Conseil Municipal en date du 24 octobre 2022.

- Signature du contrat de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'une maison inter-associative pour un montant de 30 003,60 euros TTC avec une tolérance de 10 % (accord délibération N°30 du 6 mai 2024)
- 2024-AVR-001: non usage du droit de préemption urbain parcelles 14,17 et 18 section AA
- 2024-MAI-001 : non usage du droit de préemption urbain parcelle 20 section AA
- 2024-JUIN-001 : non usage du droit de préemption urbain parcelle 364/53 section AB
- 2024-JUIN-002 : non usage du droit de préemption urbain parcelle 180 section AB

Harskirchen, le 15 juillet 2024

La secrétaire de séance,



Le Maire,

